

# COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du Lundi 19 mars 2012

L'an deux mille douze et le lundi 19 mars à 20 h 30 le conseil municipal légalement convoqué le 10 mars 2012, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ROUSSEL,

**PRESENTS** : Messieurs François ROUSSEL, Serge FAURE, Gérard GOURAUD, Gérard PEGORIE, Frédéric BESSE, Jean Claude COUDERT, Jacques LARGE, André MALBEC, Roger PETIT, Jean Philippe REMY, Mesdames Michèle LE GUEN, Paulette SICRE DOYOTTE, Valérie BARNERIAS, Arlette BELLINA, Géraldine JAHAN, Dorothée RONTEIX, Jeannine VALADE,

**ABSENTS et EXCUSES** : Mesdames Jeannine FRENTZEL, Laurence BASTIDE, Hafida CRAMPE, Nathalie LAFON, Messieurs Thomas CAMBOU, Fabien MESPOULEDE

lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Madame Michèle LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Monsieur François ROUSSEL, ouvre la séance à 20 h 30 et donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Madame Michèle LE GUEN a été élue secrétaire de séance.**

## **Ordre du Jour :**

### **Affaires financières - budget**

- I. **Débat d'orientation budgétaire et projets d'investissement**
- II. **Revalorisation de tarifs publics (pour partie)**
- III. **Fixation loyer de l'appartement de l'étage de l'école maternelle**
- IV. **Structures d'accueil de loirs sans hébergement – présentation de la mise en œuvre de la tarification modulée**
- V. **Convention financière d'intervention des services de l'ASCSN (*entretien des espaces verts de la commune*)**
- VI. **Examen demande de mécénat (financement études à l'étranger)**
- VII. **Revente de matériel ex Marbot**

### **Urbanisme et travaux**

- VIII. **Le point sur les travaux en cours**
- IX. **Projet vélo-route voie verte (Pays/Communauté de communes)**
- X. **Le point sur la procédure d'élaboration du PLU**

### **Affaires générales**

- XI. **Examen du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes**
- XII. **Le point sur la procédure d'Insalubrité des logements des Roudiers**

### **Questions diverses**

- XIII. **Prévention routière – stage de recyclage « vivre et conduire »**
- XIV. **Opération « Mon village est formidable » conduite par le journal la Dordogne Libre**
- XV. **Communauté de Communes Isle Vern et Salembre - réunion d'information à l'attention des conseils municipaux – mardi 20 mars au CMM**
- XVI. **Prise en charge frais de formation pour le personnel communal**

## **2012 – 19/03 - I – Débat d'orientation budgétaire et projets d'investissements**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2012 s'est organisé autour des directions suivantes :

- le contexte de la préparation du budget primitif 2012,
- le contexte économique avec les opérations envisagées dans le cadre de la revitalisation « Marbot » et l'affectation des fonds de revitalisation
- les principales orientations pour le budget primitif 2012 :

- poursuite des chantiers démarrés, assainissement sur le secteur de Villeverneix, aménagement du parc de la nouvelle Bibliothèque, étanchéité de l'étang des maisons doublaudes
- lancement de nouvelles opérations : aménagement sécuritaire aux abords de l'école maternelle, travaux de réhabilitation et mise en conformité de bâtiments existants : salle de Planèze, Gymnase (réfection du sol), réhabilitation de l'ancienne bibliothèque pour l'accueil du Point Information Jeunesse, réhabilitation du site « Marbot », création zone d'activité de la Jaubertie et aménagement d'un giratoire à l'entrée Est de Neuvic, réhabilitation de la Mairie,
- réalisation d'un schéma d'assainissement pluvial,
- acquisition des terrains dans le cadre du projet Vélo-route voie-verte

Le maire présente également l'état de notification de la fiscalité 2012, et précise que tout sera mis en œuvre pour le maintien des taux 2011.

### 2012 – 19 :03 - II – Revalorisation de tarifs publics (pour partie)

Le conseil municipal décide des revalorisations suivantes

DESIGNATION		2012
CIMETIERE	Vente de terrain cimetière le m <sup>2</sup> : trentenaire	118 €
SALLE de PLANEZE	Particuliers de la commune (pas de location hors commune)	200 €
	Associations, à partir de la 3 <sup>ème</sup> utilisation	100 €
	Associations hors commune, dès la 1 <sup>ère</sup> utilisation	200 €
	Caution exigée pour toute utilisation (gratuite ou non)	400 €
CENTRE MULTIMEDIA	<i>Grande salle ou salle principale</i>	
	- configuration « spectacle », avec gradins déployés	600.00 €
	- configuration « spectacle », avec gradins déployés + option visioconférence	600.00 €
	- configuration « réception », avec tables et chaises installées + salle traiteur	700.00 €
	- configuration « réception », avec tables et chaises installées + salle traiteur (sur 2 jours ou weekend)	1500.00 €
	Séances d'initiation informatique, thématiques et/ou accès libre	
	- Habitants de la commune... Forfait de 10 séances d'1h30	12.00 €
	- Habitants hors commune... Forfait de 10 séances d'1h30	24.00 €
- Estivants en résidence sur le territoire de la commune de Neuvic (1 séance d'1h30)	1.20 €	
- Estivants en résidence hors de la commune de Neuvic (1 séance d'1h30)	2.40 €	
SALLE rue Arnaud Yvan de Laporte	Sans les cuisines	7500 €
	Avec les cuisines	1200 €
	Caution exigée pour toute utilisation (gratuite ou non)	500.00 €
BUREAU ou SALLE DE REUNION Espace Solidarité Emploi	Demi journée	12,00 €
	Journée	17.00 €
	1H/Semaine	17,00 €

### 2012 – 19/03 - III – Fixation loyer de l'appartement de l'étage de l'école maternelle

Les gendarmes auxiliaires ayant réintégré leur logement d'origine près de la gendarmerie au-dessus de l'école élémentaire officiellement au 15 mars 2012, ce logement est de nouveau libre et il appartient au conseil municipal de fixer le montant de la location. En effet le loyer précédemment acquitté par la gendarmerie correspondait au loyer de leur précédent logement plus petit à l'étage de l'école élémentaire, le transfert le temps des travaux avait été accepté sans augmentation de loyer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents de fixer le loyer mensuel à la somme de 450 € mensuels hors charges.

#### **2012 – 19/03 - IV – Structures d'accueil de loirs sans hébergement – présentation de la mise en œuvre de la tarification modulée**

Dans le cadre du conventionnement avec la Caisse d'Allocation Familiale, Monsieur Gérard GOURAUD indique l'obligation pour la commune de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

L'objectif est une ouverture et un accès à tous visant la mixité sociale, la CAF n'impose pas de mode de calcul, et la mise en place devra être effective dès septembre 2012.

Préalablement à la mise en place de cette nouvelle tarification un diagnostic a été établi en tenant compte du quotient familial CAF des familles bénéficiaires.

A l'issue de ce diagnostic, 3 tranches de quotient familial pourraient être retenues, de 0€ à 622€, de 623€ à 1000€ et plus de 1000€

A noter sur le prix de journée qui sera fixé, viennent en déduction les montants de prestation de service CAF, du Passeport loisirs CAF

Il présente le projet de tarif et propose pour les journées hors périscolaires, de mettre en place un tarif réduit si plusieurs enfants d'une même famille sont présents sur les deux centres de loisirs :

- pour le 2<sup>ème</sup> enfant 1€/jour ou 5% du tarif de base
- à partir du 3<sup>ème</sup> enfant 2€/jour ou 10% du tarif de base.

Le conseil municipal prend acte de ces propositions, et prendra sa décision au vue du document final de travail réalisé en collaboration avec les services de la CAF.

#### **2012 – 19/03 - V – Convention financière d'intervention des services de l'ASCSN (entretien des espaces verts de la commune)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'intervention de l'A.S.C.S.N.de Neuvic, pour l'aménagement et l'entretien des massifs, espaces verts et bacs à fleurs de la commune ainsi que le cimetière, Fontaines et Lavoirs.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- de confier à l'A.S.C.S.N. de Neuvic, représentée par son président Monsieur Didier HELION, l'aménagement et l'entretien des espaces verts de la commune, tels que définis dans le projet de convention,
- d'accepter les termes de la convention à intervenir pour un coût d'intervention fixé à 37 380 Euros (*trente sept mille trois cent quatre vingt euros*)
- d'autoriser le Maire, ou Monsieur Gérard PEGORIE à signer tout document se rapportant à cette affaire et à procéder au mandatement des sommes dues après réalisation des travaux.

#### **2012 – 19/03 - VI – Examen demande de mécénat (financement études à l'étranger)**

Monsieur Loïc ROBILLARD, domicilié à Neuvic au lieu dit Puyastier, étudiant à la Faculté des sports de Bordeaux 2, en 3<sup>ème</sup> année de licence entraînement sportif option canoë kayak, envisage de partir étudier en master entraînement sportif à l'université polytechnique de Madrid et sollicite la commune de Neuvic pour un soutien financier.

Tenant compte de la situation financière de ce jeune neuvicois, athlète de haut niveau dans la discipline sportive canoë kayak, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer à Monsieur ROBILLARD une aide financière à hauteur de 200 € .

#### **2012 – 19/03 – VII – Revente de matériel ex Marbot**

Le maire rappelle que la commune avait soumissionné lors de la vente aux enchères publiques de divers matériels et machines de la SA MARBOT et Cie.

La commune s'était porté acquéreur de matériels dont certains étaient susceptibles d'intéresser Monsieur Jérôme GABUTEAU, gérant de la société INVELAC

Il propose une revente à prix coûtant desdits matériels majoré des honoraires du commissaire priseur. Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de la vente des matériels tels que répertoriés sur la liste annexée à la présente délibération pour un prix global de 4 688 €, dont 588 € TTC, d'honoraires du commissaire priseur, à la Sas Invelac représentée par Monsieur Jérôme GABUTEAU ;

## **2012 – 19/03 - VIII – Le point sur les travaux en cours**

### **VIII – 1 - 13<sup>ème</sup> tranche d'assainissement**

Ce chantier avance dans de bonnes conditions, la mise en service de ce nouveau réseau devrait être effective pour la fin de l'année 2012.

### **VIII – 2 - Zone d'activité de la Jaubertie et carrefour giratoire**

La consultation des entreprises est en cours d'élaboration, l'appel d'offres pourrait être lancé dès le mois d'avril.

## **2012 – 19/03 - VIX – Projet vélo-route voie verte (Pays/Communauté de communes)**

Monsieur PEGORIE donne le compte rendu de la rencontre avec les différents propriétaires fonciers concernés par le tracé en bordure de la rivière Isle, depuis le pont de Planèze au niveau du camping jusqu'au barrage de Mauriac.

La vélo route voie verte ne pouvant emprunter la servitude de marchepied, la commune devra acquérir une bande de terrain d'environ 7 à 10 mètres le long de la rivière.

En effet, le tracé empruntant le domaine public fluvial en milieu agricole, il est nécessaire de laisser une bande tampon de 5 mètres libre et enherbée entre le bord de berge et la culture effective de la parcelle agricole, afin de préserver le cours d'eau des engrais et autres produits phytosanitaires.

## **2012 – 19/03 – X – Le point sur la procédure d'élaboration du PLU**

L'enquête publique s'est déroulée du 30 janvier au 02 mars : le commissaire enquêteur remettra son rapport le 02 avril 2012.

L'ensemble des observations fera l'objet d'un examen particulier en commission en présence des personnes publiques associées, sera complété en conséquence par le bureau d'études et sera ensuite soumis au conseil municipal pour approbation.

## **2012 – 19/03 – XI - Examen du projet de modification des statuts de la Communauté de Communes**

Le maire présente le projet de modification des statuts de la communauté de communes de la moyenne vallée de l'isle : la modification porte sur le retrait de la compétence urbanisme.

En effet, le conseil communautaire a par délibération du 30 novembre 2011 décidé de modifier les compétences de la communauté figurant à l'article 4 des statuts et à l'article 2 de l'arrêté préfectoral 070164 du 9 février 2007 et de retirer des compétences obligatoires la compétence figurant dans le groupe Aménagement de l'espace et libellées comme suit :

*« Elaboration, modification et révision des documents d'urbanisme (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme et carte communale) des communes de la communauté de communes. L'instruction et la délivrance des actes de décision en matière de doit du sol restent de la compétence communale ».*

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le projet de modification des statuts de la communauté de communes tel que présenté.

## **2012 – 19/03 - XII – Le point sur la procédure d'Insalubrité des logements des Roudiers**

Les chalets ayant été entièrement démontés, un arrêté de mainlevée du péril imminent va être pris après constat d'huissier.

Cet arrêté mettra fin à l'interdiction temporaire d'habiter et à l'obligation d'hébergement qui incombe au propriétaire.

Cependant, il appartient malgré tout au propriétaire d'assurer le relogement des occupants et à défaut de verser à chacun une indemnité d'un montant égal à trois fois de leur nouveau loyer pour couvrir les frais liés à ce relogement.

#### **2012 – 19/03 - XIII – Prévention routière – stage de recyclage « vivre et conduire »**

Le comité départemental de la Prévention routière propose d'organiser, un stage de recyclage appelé Vivre et conduire. Il est destiné en priorité aux conducteurs titulaires du permis de conduire depuis au moins vingt ans ou ayant plus de 50 ans.

Ce stage est gratuit pour les participants et pour la commune car financé en partie par la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière. Il se déroule sur une journée et est organisé par groupe de 12 à 20 personnes, volontaires. Il n'a aucun caractère obligatoire ou officiel au regard de la loi.

Il s'agit simplement pour les participants d'une remise à niveau sur les principales règles de la circulation routière et d'une analyse la plus objective possible de ses propres aptitudes. Il n'y a aucun examen à passer. De plus, une partie pratique peut éventuellement être prévue l'après-midi comprenant de la conduite avec un moniteur d'auto-école.

#### **2012 – 19/03 - XIV – Opération « Mon village est formidable » conduite par le journal La Dordogne Libre**

Le Journal « La Dordogne Libre » organise l'Opération « Mon Village est Formidable » en supplément du quotidien traditionnel. Ce nouveau rendez-vous permet la mise en exergue d'un village par le biais de ses habitants, ses commerces, ses entreprises et son patrimoine.

Les habitants sont invités pour une photo de groupe mardi 17 avril à 17 h 00 dans le parc de la bibliothèque pour participer à la photo de groupe. Un pot de l'amitié sera offert par la municipalité à l'issue de ce rassemblement. Le jour de la publication, chaque habitant sera destinataire du journal gratuitement.

#### **2012 – 19/03 – XV - Communauté de Communes Isle Vern et Salembre - réunion d'information à l'attention des conseils municipaux – mardi 20 mars au CMM**

L'ensemble des conseillers municipaux composant les communes de la future communauté de communes Isle Vern et Salembre regroupant 3 intercommunalités, sont invité mardi 30 mars au centre multimédia à une réunion d'information au cours de laquelle Monsieur Claude REY, directeur de l'union des maires, interviendra pour présenter le calendrier et les modalités de la fusion des intercommunalités et de l'impact pour les communes membres.

#### **2012 – 19/03 – XVI – Prise en charge frais de formation pour le personnel communal**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de formation pour l'obtention du diplôme BAFA, pour le personnel communal intervenant dans les structures d'accueil d'enfants ou en milieu scolaire, titulaire ou contractuel dans la mesure où ces agents sont amenés à remplacer le personnel titulaire.

Cette prise en charge pourra être directe avec paiement des factures auprès de l'organisme de formation ou remboursée à l'agent sur présentation des factures acquittées.  
pe d'acte,

**Extrait du registre des délibérations affiché le 12 avril 2012**